

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES demandant

le respect du droit des petits agriculteurs familiaux de conserver, d'échanger et d'utiliser les semences

Nous, soussignés, résidents et résidentes du Canada, désirons porter à l'attention de la Chambre des communes :

Que l'industrie agroalimentaire remplace progressivement l'immense diversité des semences des petites agricultrices et des petits agriculteurs par des variétés industrielles; obtient de plus en plus de brevets sur différentes semences; et menace la capacité des agriculteurs familiaux à produire les biens alimentaires nécessaires pour nourrir leur famille et leur communauté.

Qu'avec la ratification par plusieurs pays de la version la plus récente de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de l'UPOV (Union internationale pour la protection des obtentions végétales), ces droits ancestraux, qui consistaient à conserver, à utiliser et à échanger leurs semences, sont devenus dans certains cas des gestes illégaux, susceptibles d'être punis par la loi.

Que sans les agriculteurs familiaux et les paysans qui réalisent un travail intensif de préservation des semences, la biodiversité et l'avenir de l'alimentation sont menacés.

À ces causes, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada et à la Chambre des communes de s'engager à :

- Adopter des politiques d'aide internationale qui soutiennent les petits agriculteurs et particulièrement les femmes afin de reconnaître leur rôle indispensable dans la lutte contre la faim et la pauvreté.
- S'assurer que les politiques et les programmes mis en place par le Canada soient développés suite à un processus consultatif auprès des petits agriculteurs, et que ces politiques protègent le droit des petits agriculteurs des pays du Sud de conserver, d'utiliser et d'échanger librement les semences.

N ^o	NOM (lettres moulées)	SIGNATURE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					

Quand vous aurez recueilli au moins 25 signatures, veuillez remettre ou poster la pétition à votre député(e) fédéral(e) en lui demandant de la présenter à la Chambre des communes. Vous pouvez trouver le nom et les coordonnées de votre député(e) au www.parl.gc.ca. Veuillez nous en informer, en remplissant le formulaire au www.devp.org/député.

